

ATTENTION

Toute demande incomplète ne sera pas traitée. La présente demande ne vaut en aucun cas autorisation :
seul un arrêté signé par l'autorité compétente fait foi.

Formulaire à adresser par mail à : services.techniques@ville-evian.fr ou par courrier à l'adresse suivante :
Service Cadre de vie - Direction des services techniques, 2 rue de la Source de Clermont - 74500 Evian.

IDENTIFICATION DU DEMANDEUR

Nom et Prénom :

Adresse :

Code postal : Ville :

Téléphone : Courriel :

Qualité : (cocher la case correspondante) :

Individuel

Famille

Nombre de personnes dans le foyer

PIÈCES À JOINDRE A LA DEMANDE

- Pièce(s) d'identité.
- Justificatif de domicile.
- Une attestation d'assurance responsabilité civile en cours de validité.
- Une lettre de motivation.
- La convention et les différentes chartes signées.

J'atteste l'exactitude des renseignements fournis.

Je m'engage à respecter les prescriptions particulières précisées sur la convention et les chartes.

Je m'engage à n'émettre aucune réclamation auprès d'Evian, dans le cas de dommages subis par mon occupation du domaine public ou en cas d'accident.

Je reconnais avoir été avisé que le non-respect des prescriptions est susceptible de se traduire par l'interruption de l'autorisation délivrée et la dépose des installations.

Lu et approuvé

Le : Signature

CADRE RÉSERVÉ À L'ADMINISTRATION

Transmis au technicien le :

Avis et observations du technicien :

Favorable

Favorable avec prescriptions

Demande d'informations complémentaires

Refusé



Le : Signature





1. RESPECT DE LA NATURE ET DE LA BIODIVERSITÉ

En tant que jardiniers des jardins familiaux d'Evian vous devez travailler la terre en respectant l'environnement et en utilisant les techniques du jardinage naturel.

Tout produit phytosanitaire chimique est à proscrire, seuls les décoctions et purins bio sont autorisés. L'usage du matériel thermique est limité au strict minimum. L'usage du matériel motorisé est interdit : motoculteurs, tondeuse, débroussailleuse...

Les Jardins familiaux sont aménagés dans une démarche écologique : aires de compostage, récupérateurs d'eau de pluie, zones de biodiversité (prairies naturelles, ...), nichoirs à oiseaux, hôtel à insectes, arbres creux, ...

Le patrimoine arboré présent sur le site doit lui aussi fait l'objet de toutes les attentions.

Les légumes semés ou plantés doivent être de préférence les moins hybrides possibles et prônant le retour à d'anciennes variétés et locales. Ils doivent adaptés au type de sol et au climat de notre région.

La plantation de plantes invasives est strictement interdite, voir la liste en annexe.

2. L'EAU EST UN BIEN COMMUN PRÉCIEUX, SON USAGE DOIT ÊTRE RAISONNÉ

Regarder le bulletin météo avant d'arroser !

Mettre en place un paillage pour limiter les arrosages. Le paillage permet de garder l'humidité dans le sol et empêche l'apparition de plantes indésirables. Si vous ne paillez pas, binez et désherbez manuellement et régulièrement autour des plantations pour aérer et drainer la terre. Attention ! pas trop près des tiges pour ne pas abimer les racines... « Le binage vaut deux arrosage » en effet il permet à l'eau de s'infiltrer plus facilement et plus profondément. En plus il permet d'éliminer les indésirables.

Arroser avec un arrosoir au pied des plantes. Les semis ont des racines très petites, ils ont besoin d'un arrosage au pommeau tous les jours alors que les plants adultes ont des racines plus profondes, ils ont besoins d'eau en profondeur en moyenne 2 fois par semaine.

Limiter les arrosages aux besoins spécifiques de chaque légume.

Arroser de préférence entre 20h et 8h. Surtout en cas de beau temps et encore plus en période de canicule ou par grand vent. La chaleur du soleil provoque une évaporation rapide de l'eau et peut brûler le feuillage.

Au printemps, les nuits sont encore fraîches, on arrose de préférence le matin, en revanche l'été on arrose le soir, car la nuit l'eau s'évapore moins vite.

En cas de grosse chaleur, vous pouvez même faire de l'ombre à vos légumes grâce à une toiture en filet qui laisse passer l'air.

Nous nous engageons à :

- **JARDINER** en respectant la nature.
- **AMÉNAGER** le jardin dans une démarche de développement durable.

3. AMÉLIORATION DU CADRE DE VIE

En participant au jardin, les habitants-jardiniers contribuent à l'image du quartier et participent activement à la qualité du cadre de vie de tous.

Nous nous engageons à :

- **AMÉNAGER et ENTRETENIR** le jardin en tenant compte de l'environnement et du voisinage (ne pas stocker d'objets insolites, ne pas mettre de clôtures entre les parcelles...).
- **RESPECTER** le voisinage et la biodiversité en limitant les nuisances (bruits, ...).